

La Lettre N°58

12 avril 2024

BUDGET COMMUNAL 2024

Mardi 9 avril dernier, le Conseil municipal a adopté (23 pour, 3 contre, 1 abstention) le budget 2024.

Un "bilan" 2023 a également été présenté conformément aux règles des finances locales : la situation financière de la commune s'est dégradée légèrement par rapport à 2022. Les causes principales sont l'inflation et la hausse des taux d'intérêts qui génèrent un frein des transactions immobilières. La commune perçoit ainsi moins de droits de mutation (-61%). L'épargne nette dégagée s'élève néanmoins à plus de 800 000 € et les subventions obtenues à 280 000 €. Plus de 2.22 M€ ont pu être investis dans les équipements de la commune.

L'année 2024 s'annonce, en l'état des informations à la disposition de la collectivité mais également du contexte économique national et international, plus tendue que 2023. Pour autant, la fiscalité locale **est maintenue aux taux adoptés en 2021**, soit :

- 35,49 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 53,02 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 14,62% pour le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En outre, les subventions aux associations sont en hausse de 28 835,00 € et le CCAS est doté de 23 400€.

ENQUETE PUBLIQUE CENTRE DU VILLAGE

Ouverture de l'enquête publique relative à la création d'une nouvelle voie permettant de relier la rue de la place et les parkings de la chemiserie et de la paix, le déclassement d'une partie du parking de la paix en vue de son aliénation et le classement dans le domaine public de plusieurs emprises privées à l'est de la rue de Châteaueux.

Celle-ci se déroulera du **lundi 22 avril 2024 à 10 heures au mardi 7 mai 2024 à 17 heures**.

Madame Marie-Thérèse ANTOINETTE-FONT, commissaire-enquêteur recevra le public en mairie :

- mercredi 24 avril 2024 de 10 h à 12 h,
- mardi 7 mai 2024 de 15 h à 17 h.

Les pièces du dossier et le registre seront mis à disposition au service urbanisme durant la période de l'enquête les lundis, mardis et mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ; les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30. Elles seront en outre publiées sur le site internet.

Les observations pourront également être adressées par courriel (urbanisme@reyrieux.fr) ou courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur.

A NOTER

DEJECTIONS CANINES

Les agents des services techniques s'attachent à rendre la commune propre et jolie en réalisant des aménagements avec arbustes et copeaux de bois, dont récemment au début de la route du stade.

Aucun panneau indicateur ne flèche ces espaces comme étant des zones de déjections canines...

Merci aux propriétaires de nos amis les chiens de respecter ces endroits et de ramasser là ou ailleurs les déjections de vos animaux.